

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----

COMITE DE DIRECTION

-----

322ème séance

Samedi 26 juillet 1958, à 9 heures 30

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
P.STANER	Délégué du Ministre des Colonies
A.BECQUET	
W.ROBYNS	Membres
Ch.VANDER ELST	
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

EXCUSES

MM. M.MAQUET	Vice-Président
A.DUBOIS	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres

~~ABSENT~~

M. E. STOFFELS	Membre
----------------	--------

-----

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

Le Président fait part du décès de M. J-M.LE BRUN, Vice-Président de la Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 320 et 321ème SEANCES

Après discussion du texte de la décision n° 4.608 (320ème séance - 21 juin 1958), consécutivement à une intervention de M. A.BECQUET, cette décision est maintenue dans sa forme et les procès-verbaux des 320ème et 321ème séance, tenues respectivement les 21 juin et 12 juillet 1958, sont approuvés.

DECISION N° 4.074.- EXPLORATION DU VOLCAN NYIRAGONGO.

Les dernières correspondances échangées au sujet de l'exploration du volcan Nyiragongo sont communiquées.

L'Institut est informé de l'impossibilité dans laquelle se trouve M. C.A. MACDONALD de participer à l'expédition de même que M. J-Cl.DE BREMAECKER. Le remplacement de ce dernier par M. BERG, Physicien, est approuvé.

Par décision n° 3.323 (274ème séance - 18 juin 1955) une autorisation de circulation a déjà été accordée à M. BERG.

DECISION N° 4.075.- PERSONNEL METROPOLITAIN - NOMINATION

M. P.DEGREVE, aide-préparateur, est nommé préparateur à la date du 1er juillet 1958.

DECISION N° 4.076.- SUBSIDE DE TRAVAIL.

M. C.Fr.ROEWER, collaborateur s'occupant de l'étude des Aranéides du Parc National de l'Upemba, sera dédommagé des frais entraînés par la dactylographie de son manuscrit pour un montant de DIX MILLE FRANCS.

INSPECTION AU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

M. le Professeur C.DONIS est introduit en séance et expose les résultats de l'inspection qu'il a effectuée au Parc National de l'Upemba, en qualité de Délégué du Comité de Direction, en compagnie de M. M.MICHA, Conservateur du Parc National de la Garamba. Le rapport établi par M. DONIS, en accord avec M. MICHA, entraîne comme premières dispositions, les décisions suivantes :

DECISION N° 4.077.- SURVEILLANCE DU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

En vue d'assurer une surveillance plus efficace, les postes de garde seront multipliés à la périphérie du Parc National de l'Upemba. Vu l'urgence et les crédits disponibles, les postes de garde seront édifiés, pour le moment, en matériaux provisoires. La localisation stratégique de ces postes sera conciliée avec la possibilité pour les gardes d'établir quelques cultures d'appoint en dehors du Parc National.

DECISION N° 4.078.- ETABLISSEMENT DE PISTES DE SURVEILLANCE AU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

En vue de permettre le contrôle et l'approvisionnement de certains postes de garde, accord est donné à l'établissement de deux pistes carrossables.

Ces deux pistes, respectivement d'une longueur approximative de 50 et 25 kms, desserviront les régions de Shiele, au Nord, et de la Basse-Senze à l'Est.

DECISION N° 4.079.- STATION DE LUSINGA.

Afin de permettre une amélioration des conditions d'existence du personnel à la Station de Lusinga, il est envisagé favorablement de faire de cette station une enclave soustraite aux restrictions du Décret du 26 novembre 1934. Le Conservateur du Parc National de l'Upemba sera chargé de présenter des propositions sur les limites de cette enclave.

DECISION N° 4.080.- EDIFICATION D'UNE DEUXIEME STATION AU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

La décision de créer une deuxième station dans le Sud du Parc National de l'Upemba (décision n° 3.891 - 310ème séance du 23 novembre 1957), est confirmée.

A ce point de vue, le site de Kayo, proposé par M. le Délégué du Comité de Direction dans son rapport d'inspection, sera étudié.

DECISION N° 4.081.- REVISION DE COTATION.

Sur les considérations du rapport d'inspection de MM. C.DONIS et M. MICHA, la cotation attribuée à M. P. MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba, par la décision n° 3.929 (312ème séance - 21 décembre 1957), est revue et la cote TRES BON lui est accordée pour son activité durant l'année 1957.

DECISION N° 4.082.- DEMANDE DE CONGE DE M. P.MARLIER.

En compensation du fait qu'il ne se fait pas rejoindre par sa famille, exceptionnellement M. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba, est autorisé, à sa demande, à prendre un congé de deux mois en Europe, au cours de son terme et aux frais de l'Institut.

Toutefois, les frais de ce voyage seront à charge de l'intéressé, mais lui seront remboursés à la fin de son terme, dans l'éventualité où sa famille n'aurait pas fait valoir ses droits statutaires à le rejoindre en Afrique, au cours de cette période.

DECISION N° 4.083.- CONSIDERATIONS DE M. P.MARLIER.

Dans sa lettre du 25 mai 1958, adressée à M. le Délégué du Comité de Direction et transmise par celui-ci, M. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba, exprime des considérations constituant un manquement grave à l'égard du Comité de Direction. Il sera invité à se rétracter.

RAPPORT DE M. C.DONIS, DELEGUE DU COMITE DE DIRECTION.

M. C.DONIS, Délégué du Comité de Direction, expose certains points de la situation en Afrique et notamment l'état d'avancement et le financement des travaux de construction à la Rwindi.

COOPERATIVE DES PECHERIES INDIGENES DU LAC EDOUARD.

Communication est donnée des instructions relatives à la création de marchés de poisson sur la rive occidentale du lac Edouard. Ces instructions ont été établies par M. le Commissaire de District du Nord-Kivu.

DECISION N° 4.084.- AUTORISATIONS DE VISITE.

- 1° L'Amiral Alan G.KIRK, Ancien Ambassadeur des Etats-Unis à Bruxelles et Madame KIRK, seront reçus en qualité d'hôtes de l'Institut au Parc National Albert.
- 2° M. le Professeur P.LAMBRECHTS, Recteur de l'Université de Gand, accompagné de M. le Professeur R. RUYSSSEN, sont exonérés de la taxe de visite à l'occasion de leur passage au Parc National Albert et au Parc National de la Kagera.
- 3° Melle Gwendolen M.CARTER, Professeur de Sciences politiques au Smith College de Northampton (Massachusetts), boursière du Ford Foundation Institut of International Education, bénéficiera de la gratuité de visite à l'occasion de sa visite au Parc National Albert.
- 4° M. M.COMHAIRE, étudiant à l'Institut Agronomique de Gembloux, bénéficiaire d'une bourse de voyage du Comité des transporteurs congolais et de la FULREAC, est exonéré de la taxe de visite et des frais de logement au Parc National Albert.
- 5° Le Révérend Père G.MOSMANS et M. H.J.COOLIDGE, membres de la Commission de l'Institut, visiteront le Parc National Albert dans le courant du mois d'août.

## VOYAGE D'INSPECTION

A l'occasion de son séjour au Congo Belge, M. Ch.VANDER ELST, Membre du Comité de Direction, visitera le Parc National Albert et le Parc National de la Kagera, où il étudiera certaines questions relatives à l'administration de ces Parcs Nationaux.

## RAPPORTS DE MISSION

Communication est donnée des rapports de M. J.BAER, Professeur à l'Université de Neuchâtel et M. B.FASSI, Assistant au Laboratoire de Phytopathologie de l'Institut pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, à Yangambi, sur les missions qu'ils ont réalisées au Parc National Albert.

### DECISION N° 4.085.- DECORATION DU RESTAURANT A LA RWINDI.

Les propositions de M. le Délégué du Comité de Direction, pour la décoration du nouveau restaurant à la Rwindi, seront examinées ultérieurement en fonction des possibilités budgétaires.

### DECISION N° 4.086.- TRAVAUX D'AMENAGEMENT A LA STATION DE NAGERO.

Accord est donné aux propositions de M. le Conservateur a.i. du Parc National de la Garamba, en vue d'aménager la maison du Conservateur à la Station de Nagero.

Cet aménagement consiste au placement d'une gouttière et d'un auvent sur le mur sud-est du bâtiment pour éviter l'humidité intérieure.

### DECISION N° 4.087.- DEMANDE DE M. A.BREULS de TIECKEN.

Suite à sa demande, M. A.BREULS de TIECKEN, Assistant à la Mission d'exploration du Parc National de la Kagera, est autorisé à accueillir, pour une durée limitée, sa belle-mère Mme Ch.PRINSEN, dans le pavillon qu'il occupe à la Station de Gabiro.

## APPRECIATION SUR LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

S.E. le Cardinal E.TISSERANT, Evêque d'Ostie et Doyen du Sacré Collège, a adressé à l'Institut des appréciations très flatteuses sur ses publications scientifiques.

## ETUDE DES CHEIROPTERES DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA DE M. J.VERSCHUREN.

Le Président communique les éloges dont est l'objet, à l'étranger, le mémoire de M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent, consacré à l'étude des Cheiroptères du Parc National de la Garamba.

APPROBATION DES COMPTES DE L'INSTITUT POUR L'EXERCICE 1956.

En informant qu'il avait approuvé les comptes de l'Institut pour l'exercice 1956, M. le Ministre des Colonies félicite l'Institut pour la présentation bien ventilée, complète et claire de la comptabilité.

DECISION N° 4.088.- ETUDES DES ANTHROPOIDES.

Un accord de principe est donné à la demande de M. le Docteur Niels BOLWIG, du Département de Zoologie de l'Université de Witwatersrand à Johannesburg, en vue de réaliser une étude sur les anthropoïdes dans les monts Virunga, au début de 1959.

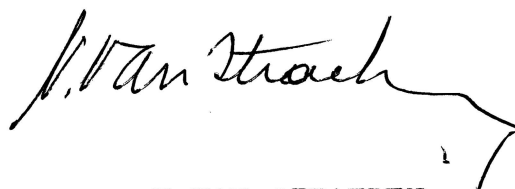
La séance est levée à 13 heures 20.

LE SECRETAIRE DU COMITE  
DE DIRECTION,



H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V. VAN STRAELEN.